



TRAVAUX GENERAUX DE CONSTRUCTION DE CASABLANCA « TGCC SA »

**RAPPORT SPECIAL
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31/12/2020**

Casablanca, le 24 Mai 2021

A l'aimable attention des actionnaires de la société

TGCC SA

4, Rue Imam Mouslim, Oasis
Casablanca

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE DU 01/01/2020 AU 31/12/2020

A Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées conformément aux dispositions des articles 56 à 59 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée par la loi 20-05 et son décret d'application.

Il nous appartient de vous présenter les caractéristiques et les modalités essentielles de conventions dont nous avons été avisées par le président du conseil d'administration ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon la loi ci-dessus, de vous prononcer sur leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard des normes de la profession au Maroc. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été communiquées avec les documents de base dont elles sont issues.

1. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE

Il est à rappeler que les conventions listées ci-après ont été préalablement autorisées par votre conseil d'administration

1.1 *Convention de travaux de construction (convention écrite):*

- **Personnes concernées :** TGCC SA et la société TGCC IMMOBILIER dans laquelle Mr Mohammed BOUZOUBAA PDG de TGCC SA et associé à hauteur de 50%.
- **Nature et objet des conventions :** Deux conventions en vertu desquelles la société TGCC SA procède à des travaux de construction au profit de la société TGCC IMMOBILIER dans le cadre des projets VETIVER BOUSKOURA et VETIVER 2 BOUSKOURA.
- **Modalités essentielles :** Ces convention ont été conclues sous forme de travaux de construction ayant donné lieu à des factures commerciales adressées à la société TGCC IMMOBILIER par la société TGCC SA.
- **Montants comptabilisés :** Au titre de ces conventions, la société TGCC SA a réalisé des travaux de construction au profit de la société GARAN SA et dont les flux financiers sont détaillés comme suit :

<u>Projets</u>	<u>Solde initial</u> <u>au</u> <u>01/01/2020</u>	<u>Montants</u> <u>facturés en</u> <u>MAD</u>	<u>Reclassement</u> <u>compte</u> <u>«Clients,</u> <u>effets à</u> <u>recevoir » en</u> <u>MAD</u>	<u>Montants</u> <u>encaissés en</u> <u>MAD</u>	<u>Encours au</u> <u>31/12/2020</u>
VETIVER BOUSKOURA		27 431 578,95	20 028 015,73	11 705 149,68	-4 301 586,45
VETIVER 2 BOUSKOURA		15 131 647,58			15 131 647,58

- **Toutes autres indications essentielles de la convention :** Néant.

1.2 *Convention de vente de matières premières (convention non écrite):*

- **Personnes concernées :** TGCC SA et la société INFINITE ALUMINIUM filiale à hauteur de 80%
- **Nature et objet de la convention :** Convention en vertu de laquelle la société TGCC SA procède à la vente de prestations de services à la société INFINITE ALUMINIUM.
- **Modalités essentielles :** Cette convention a été conclue sous forme de commandes ayant donné lieu à des factures commerciales adressées par la société TGCC SA à la société INFINITE ALUMINIUM.

- **Montants comptabilisés :** Durant l'exercice 2020, le total des opérations effectuées dans le cadre de cette convention se présente comme suit :

Rubrique	Montants en MAD(TTC)
Solde initial au 01/01/2020	-
Montant facturé par TGCC à la société INFINITE ALUMINIUM durant l'exercice	123 979,50
Montant encaissé par TGCC durant l'exercice	(*) 81 156,00
Encours au 31/12/2020	42 823,50

(*)Dont un montant de 81 156,00 MAD concerne des paiements par compensation des créances et dettes réciproque.

- **Toutes autres indications essentielles de la convention :** Néant

1.3 Convention de vente de matières premières (convention non écrite):

- **Personnes concernées :** TGCC SA et la société ARTELIGNUM filiale à hauteur de 80%
- **Nature et objet de la convention :** Convention en vertu de laquelle la société TGCC SA procède à la vente de matières premières et de prestations de services à la société ARTELIGNUM.
- **Modalités essentielles :** Cette convention a été conclue sous forme de commandes ayant donné lieu à des factures commerciales adressées par la société TGCC SA à la société ARTELIGNUM.
- **Montants comptabilisés :** Durant l'exercice 2020, le total des opérations effectuées dans le cadre de cette convention se présente comme suit :

Rubrique	Montants en MAD(TTC)
Solde initial au 01/01/2020	-
Montant facturé par TGCC à la société ARTELIGNUM durant l'exercice	374 000,60
Montant encaissé par TGCC durant l'exercice	-
Encours au 31/12/2020	374 000,60

- **Toutes autres indications essentielles de la convention :** Néant

1.4 Convention de sous-traitance (convention écrite):

- **Personnes concernées** : TGCC SA et la société INFINITE ALUMINIUM filiale à hauteur de 80%
- **Nature et objet de la convention** : Convention en vertu de laquelle la société INFINITE ALUMINIUM procède à des travaux d'aluminium des différents projets à la charge de la société TGCC SA.
- **Modalités essentielles** : Cette convention a été conclue sous forme de commandes ayant donné lieu à des factures commerciales adressées par la société INFINITE ALUMINIUM à la société TGCC SA.
- **Montants comptabilisés** : Durant l'exercice 2020, le total des opérations effectuées dans le cadre de cette convention se présente comme suit :

Rubrique	Montants en MAD (TTC)
Solde initial au 01/01/2020	
Montant facturé par INFINITE ALUMINIUM durant l'exercice	2 649 741,54
Montant décaissé par TGCC durant l'exercice	(*) 701 741,54
Reclassement des retenues de garanties et finition	10 846,32
Encours au 31/12/2020	1 958 846,32

(*)Dont un montant de 81 156,00 MAD concerne des paiements par compensation des créances et dettes réciproque.

Toutes autres indications essentielles de la convention : Néant

2. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DES EXERCICES ANTERIEURS ET DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

Il est à rappeler que les conventions listées ci-après ont été préalablement autorisées par votre conseil d'administration

2.1 Convention d'avance de trésorerie (convention non écrite) :

- **Personnes concernées** : TGCC SA et PLATINUM POWER SA filiale de TGCC SA à hauteur de 5%.
- **Nature et objet de la convention** :
 - ✓ Convention en vertu de laquelle la société TGCC SA effectue des avances au profit de PLATINUM POWER SA.
 - ✓ Ces avances de trésorerie ne sont pas rémunérées par un taux d'intérêt.

- **Modalités essentielles :** Cette convention a été conclue sous forme d'avances ayant donné lieu à des versements.
- **Montants comptabilisés :** Durant l'exercice 2020, le total des opérations effectuées dans le cadre de cette convention se présente comme suit :

Rubrique	Montants en MAD
Solde initial au 01/01/2020	2 800 000,00
Montant versé par TGCC à PLATINUM POWER durant l'exercice	-
Montant encaissé par TGCC durant l'exercice	-
Encours au 31/12/2020	2 800 000,00

- **Toutes autres indications essentielles de la convention :** La société TGCC SA n'a facturé aucun intérêt sur avances de trésorerie octroyées à PLATINUM POWER SA au titre de l'exercice 2020.
Il convient de signaler que le montant des avances de trésorerie de 2 800 000 MAD a été provisionné en totalité.

2.2 Convention d'avance de trésorerie (convention non écrite) :

- **Personnes concernées :** TGCC SA et TGCC SENEGAL filiale de TGCC SA à hauteur de 100%.
- **Nature et objet de la convention :**
 - ✓ Convention en vertu de laquelle la société TGCC SA effectue des avances au profit de TGCC SENEGAL.
 - ✓ Ces avances de trésorerie sont rémunérées à un taux d'intérêt de 6.5%
- **Modalités essentielles :** Cette convention a été conclue sous forme d'avances ayant donné lieu à des versements.
- **Montants comptabilisés :** Durant l'exercice 2020, le total des opérations effectuées dans le cadre de cette convention se présente comme suit :

Rubrique	Montants en MAD
Solde initial au 01/01/2020	2 002 188,78
Montant versé par TGCC à TGCC SENEGAL durant l'exercice	-
Montant encaissé par TGCC durant l'exercice	-
Encours au 31/12/2020	2 002 188,78

- **Toutes autres indications essentielles de la convention :** La société TGCC SA a constaté en produit dudit exercice des intérêts sur avances de trésorerie octroyées à TGCC SENEGAL pour un montant de 137 191,64 MAD.

2.3 Convention de travaux de construction (convention écrite):

- **Personnes concernées :** TGCC SA et la société BESIX-TGCC filiale de TGCC SA à hauteur de 45%.
- **Nature et objet de la convention :** Convention en vertu de laquelle la société TGCC SA procède à des travaux de construction au profit de la société BESIX TGCC dans le cadre du projet TOUR BMCE.
- **Modalités essentielles :** Cette convention a été conclue sous forme de prestations de services ayant donné lieu à des factures commerciales adressées à la société BESIX TGCC par la société TGCC SA dans le cadre du projet TOUR BMCE.
- **Montants comptabilisés :** Durant l'exercice 2020, le total des opérations effectuées dans le cadre de cette convention se présente comme suit :

Rubrique	Montants en MAD(TTC)
Solde initial au 01/01/2020	19 295 827,64
Montant facturé par TGCC à BESIX TGCC durant l'exercice	180 526 568,48
Montant encaissé par TGCC durant l'exercice	198 139 544,08
Encours au 31/12/2020	1 682 852,04

- **Toutes autres indications essentielles de la convention :** Néant.

2.4 Convention d'avance de trésorerie (convention non écrite) :

- **Personnes concernées :** TGCC SA et ACE INVEST SARL filiale de TGCC SA à hauteur de 50%.
- **Nature et objet de la convention :**
 - ✓ Convention en vertu de laquelle la société TGCC SA effectue des avances au profit de la société ACE INVEST SARL.
 - ✓ Ces avances de trésorerie ne sont pas rémunérées par un taux d'intérêt.
- **Modalités essentielles :** Cette convention a été conclue sous forme d'avances ayant donné lieu à des versements.
- **Montants comptabilisés :** Durant l'exercice 2020, le total des opérations effectuées dans le cadre de cette convention se présente comme suit :

Rubrique	Montants en MAD
Solde initial au 01/01/2020	6 050 000,00
Montant versé par TGCC à ACE INVEST SARL durant l'exercice	-
Montant encaissé par TGCC durant l'exercice	-
Encours au 31/12/2020	6 050 000,00

- **Toutes autres indications essentielles de la convention :** La société TGCC SA n'a facturé aucun intérêt sur avances de trésorerie octroyées à ACE INVEST SARL au titre de l'exercice 2020.

2.5 Conventions de travaux de construction (convention écrite) :

- **Personnes concernées :** TGCC SA et la société GARAN SA dans laquelle Mr Mohammed BOUZOUBAA PDG de TGCC SA est directeur général.
- **Nature et objet des conventions :** Conventions en vertu de laquelle la société TGCC SA procède à des travaux de construction au profit de la société GARAN SA dans le cadre du projet GARAN RCE6.
- **Modalités essentielles :** Cette convention ont été conclues sous forme de travaux de construction ayant donné lieu à des factures commerciales adressées à la société GARAN SA par la société TGCC SA.
- **Montants comptabilisés :** Au titre de ces conventions, la société TGCC SA a réalisé des travaux de construction au profit de la société GARAN SA et dont les flux financiers sont détaillés comme suit :

Rubrique	Montants en MAD
Solde initial au 01/01/2020	29 184 600,82
Montant Travaux facturé par TGCC à GARAN durant l'exercice	4 550 280,53
Montant intérêt facturé par TGCC à GARAN durant l'exercice	1 732 657,93
Montant encaissé par TGCC durant l'exercice	
Encours au 31/12/2020	35 467 539,28

- **Toutes autres indications essentielles de la convention :** Néant

2.6 Convention de sous-traitance (convention écrite):

- **Personnes concernées :** TGCC SA et la société ARTE LIGNUM SARL filiale à hauteur de 80%.
- **Nature et objet de la convention :** Convention en vertu de laquelle la société ARTE LIGNUM SARL procède à des travaux de menuiserie des différents projets à la charge de la société TGCC SA.
- **Modalités essentielles :** Cette convention a été conclue sous forme de commandes ayant donné lieu à des factures commerciales adressées par la société ARTE LIGNUM SARL à la société TGCC SA.
- **Montants comptabilisés :** Durant l'exercice 2020, le total des opérations effectuées dans le cadre de cette convention se présente comme suit :

Rubrique	Montants en MAD (TTC)
Solde initial au 01/01/2020	7.399.657,90
Montant facturé par ARTE LIGNUM durant l'exercice 2020	10.379.758,01
Montant décaissé par TGCC durant l'exercice	(*) 15.195.160,96
Reclassement des retenues de garanties durant l'exercice	617.876,91
Encours au 31/12/2020	3.202.131,86

(*) Le montant décaissé de 2 500 000 MAD concerne un paiement par compensation des créances et dettes réciproque.

- **Toutes autres indications essentielles de la convention :** Néant

2.7 Convention de travaux de construction (convention écrite):

- **Personnes concernées :** TGCC SA et la société TGCC DEVELOPPEMENT IMMOBILIER Sarl dans laquelle Mr Mohammed BOUZOUBAA PDG de TGCC SA est associé à hauteur de 99%.
- **Nature et objet de la convention :** Convention en vertu de laquelle la société TGCC SA procède à des travaux de construction au profit de la société TGCC DEVELOPPEMENT IMMOBILIER Sarl dans le cadre du projet TERRAIN O'BRIAN.
- **Modalités essentielles :** Cette convention a été conclue sous forme de travaux de construction ayant donné lieu à des factures commerciales adressées à la société TGCC DEVELOPPEMENT IMMOBILIER Sarl par la société TGCC SA dans le cadre du projet TERRAIN O'BRIAN.
- **Montants comptabilisés :** Durant l'exercice 2020, le total des opérations effectuées dans le cadre de cette convention se présente comme suit :

Rubrique	Montants en MAD(TTC)
Solde initial au 01/01/2020	967 480,80
Montant facturé par TGCC à TGCC DEVELOPPEMENT IMMOBILIER Sarl durant l'exercice	
Montant encaissé par TGCC durant l'exercice	967 480,80
Encours au 31/12/2020	

- **Toutes autres indications essentielles de la convention :** Néant.

2.8 Convention de travaux de construction (convention écrite):

- **Personnes concernées :** TGCC SA et la société BINA Développement Sarl dans laquelle Mr Mohammed BOUZOUBAA PDG de TGCC SA est gérant et associé à hauteur de 50%.

- **Nature et objet de la convention :** Convention en vertu de laquelle la société TGCC SA procède à des travaux de construction de la MOSQUEE MENZAH DEROUA au profit de la société BINA Développement Sarl.
- **Modalités essentielles :** Cette convention a été conclue sous forme de travaux de construction ayant donné lieu à des factures commerciales adressées à la société BINA Développement Sarl par la société TGCC SA dans le cadre de la construction de la MOSQUEE MENZAH DEROUA.
- **Montants comptabilisés :** Durant l'exercice 2020, le total des opérations effectuées dans le cadre de cette convention se présente comme suit :

Rubrique	Montants en MAD(TTC)
Solde initial au 01/01/2020	16 819 572,83
Montant facturé par TGCC à BINA Développement Sarl durant l'exercice	-
Montant encaissé par TGCC durant l'exercice	2 000 000,00
Encours au 31/12/2020	14 819 572,83

- **Toutes autres indications essentielles de la convention :** Néant.

2.9 Convention de travaux de construction (convention écrite):

- **Personnes concernées :** TGCC SA et la société DOWTOWN HOTEL CORPORATION SA filiale à hauteur de 24% de la société B. INVEST HOLDING Sarl dans laquelle Mr Mohammed BOUZOUBAA PDG de TGCC SA est associé à hauteur de 70%.
- **Nature et objet de la convention :** Convention en vertu de laquelle la société TGCC SA procède à des travaux de construction au profit de la société DOWTOWN HOTEL CORPORATION SA dans le cadre du projet HOTEL M-AVENUE.
- **Modalités essentielles :** Cette convention a été conclue sous forme de travaux de construction ayant donné lieu à des factures commerciales adressées à la société DOWTOWN HOTEL CORPORATION SA par la société TGCC SA dans le cadre du projet HOTEL M-AVENUE.
- **Montants comptabilisés :** Durant l'exercice 2020, le total des opérations effectuées dans le cadre de cette convention se présente comme suit :

Rubrique	Montants en MAD(TTC)
Solde initial au 01/01/2020	48 010 870,90
Montant facturé par TGCC à DOWTOWN HOTEL CORPORATION SA durant l'exercice	136 197 560,45
Montant encaissé par TGCC durant l'exercice	180 277 163,03
Reclassement avances	3 913 096,77
Encours au 31/12/2020	7 844 365,09

- **Toutes autres indications essentielles de la convention :** Néant.

2.10 Convention de travaux de construction (convention non écrite):

- **Personnes concernées :** TGCC SA et Mr Mohammed BOUZOUBAA PDG de celle-ci.
- **Nature et objet de la convention :** Convention en vertu de laquelle la société TGCC SA procède à des travaux de construction d'une villa au profit de Mr Mohammed BOUZOUBAA.
- **Modalités essentielles :** Cette convention a été conclue sous forme de travaux de construction ayant donné lieu à des factures commerciales adressées à M. Mohammed BOUZOUBAA par la société TGCC SA dans le cadre de la construction d'une villa.
- **Montants comptabilisés :** Durant l'exercice 2020, le total des opérations effectuées dans le cadre de cette convention se présente comme suit :

Rubrique	Montants en MAD(TTC)
Solde initial au 01/01/2020	11 990 607,79
Montant facturé par TGCC à M. Mohammed BOUZOUBAA durant l'exercice	-
Montant encaissé par compensation au profit de TGCC durant l'exercice	11 990 607,79
Encours au 31/12/2020	-

- **Toutes autres indications essentielles de la convention :** Néant.

2.11 Convention d'avance de trésorerie (convention écrite):

- **Personnes concernées :** TGCC SA et la société TGCC IMMOBILIER dans laquelle Mr Mohammed BOUZOUBAA PDG de TGCC SA et associé à hauteur de 50%.
- **Nature et objet de la convention :** Convention en vertu de laquelle la société TGCC SA procède à des avances de trésorerie au profit de la société TGCC IMMOBILIER.
- **Modalités essentielles :**
 - ✓ Cette convention a été conclue sous forme d'avances ayant donné lieu à des versements adressées à la société TGCC IMMOBILIER par la société TGCC SA.
 - ✓ Ces avances de trésorerie sont rémunérées à un taux de 5%.
- **Montants comptabilisés :** Durant l'exercice 2020, le total des opérations effectuées dans le cadre de cette convention se présente comme suit :

Rubrique	Montants en MAD
Solde initial au 01/01/2020	24 551 940,22
Montant des intérêts sur avances de trésorerie facturée par TGCC à TGCC IMMOBILIER	1 350 356,71
Montant versé par TGCC à TGCC IMMOBILIER durant l'exercice	
Montant encaissé par TGCC durant l'exercice	
Encours au 31/12/2020	25 902 296,93

- **Toutes autres indications essentielles de la convention :** Néant

2.12 Convention d'avance de trésorerie (convention non écrite):

- **Personnes concernées :** TGCC SA et la société MIDP HOTEL SARL filiale à hauteur de 100% de la société B. INVEST HOLDING Sarl dans laquelle Mr Mohammed BOUZOUBAA PDG de TGCC SA est associé à hauteur de 0%.
- **Nature et objet de la convention :** Convention en vertu de laquelle la société TGCC SA procède à des avances de trésorerie au profit de la société MIDP HOTEL Sarl.
- **Modalités essentielles :**
 - ✓ Cette convention a été conclue sous forme d'avances versées à la société MIDP HOTEL Sarl par la société TGCC SA.
 - ✓ Ces avances de trésorerie ne sont pas rémunérées par un taux d'intérêt.
- **Montants comptabilisés :** Durant l'exercice 2020, le total des opérations effectuées dans le cadre de cette convention se présente comme suit :

Rubrique	Montants en MAD
Solde initial au 01/01/2020	1 991 195,77
Montant versé par TGCC à MDIP HOTEL durant l'exercice	1 400 000,00
Montant encaissé par TGCC durant l'exercice	(*) 3 391 195,77
Encours au 31/12/2020	-

(*)Dont un montant de 1 409 493,36 MAD concerne des paiements par compensation des créances et dettes réciproque.

- **Toutes autres indications essentielles de la convention :** La société TGCC SA n'a facturé aucun intérêt sur les avances de trésorerie octroyées à MIDP HOTEL au titre de l'exercice 2020.

2.13 Convention d'avance de trésorerie (convention non écrite) :

- **Personnes concernées :** TGCC SA et TGCC Réalisations Immobilières dans laquelle M. Mohammed BOUZOUBAA PDG de TGCC est associé à hauteur de 99%.

- **Nature et objet de la convention :** Convention en vertu de laquelle la société TGCC SA procède à des avances de trésorerie au profit de la société TGCC Réalisations Immobilières.
- **Modalités essentielles :**
 - ✓ Cette convention a été conclue sous forme d'avances ayant donné lieu à des versements adressées à la société TGCC Réalisations Immobilières par la société TGCC SA.
 - ✓ Ces avances de trésorerie ne sont pas rémunérées par un taux d'intérêt.
- **Montants comptabilisés :** Durant l'exercice 2020, le total des opérations effectuées dans le cadre de cette convention se présente comme suit :

Rubrique	Montants en MAD
Solde initial au 01/01/2020	84 012 090,00
Montant versé par TGCC à TGCC Réalisations Immobilières durant l'exercice	-
Montant encaissé par TGCC durant l'exercice	-
Encours au 31/12/2020	84 012 090,00

- **Toutes autres indications essentielles de la convention :** La société TGCC SA n'a facturé aucun intérêt sur les avances de trésorerie octroyées à TGCC Réalisations Immobilières au titre de l'exercice 2020.

2.14 Convention d'avance de trésorerie (convention non écrite) :

- **Personnes concernées :** TGCC SA et BINA INVEST Sarl dans laquelle M. Mohammed BOUZOUBAA PDG de TGCC est associé à hauteur de 67%.
- **Nature et objet de la convention :** Convention en vertu de laquelle la société TGCC SA procède à des avances de trésorerie au profit de la société BINA INVEST Sarl.
- **Modalités essentielles :**
 - ✓ Cette convention a été conclue sous forme d'avances versées à la société BINA INVEST Sarl par la société TGCC SA.
 - ✓ Ces avances de trésorerie sont rémunérées au taux de BAM au moment du décompte majoré de 2,5%.
- **Montants comptabilisés :** Durant l'exercice 2020, le total des opérations effectuées dans le cadre de cette convention se présente comme suit :

Rubrique	Montants en MAD
Solde initial au 01/01/2020	14 460 000,00
Montant versé par TGCC à BINA INVEST durant l'exercice	-
Montant encaissé par TGCC durant l'exercice	-
Encours au 31/12/2020	14 460 000,00

- **Toutes autres indications essentielles de la convention :** La société TGCC SA n'a facturé aucun intérêt sur les avances de trésorerie octroyées à BINA INVEST au titre de l'exercice 2020.

2.15 Convention d'avance de trésorerie (convention non écrite) :

- **Personnes concernées :** TGCC SA et T2G filiale de TGCC SA à hauteur de 80% et dans laquelle M. Mohammed BOUZOUBAA PDG de TGCC est administrateur général.
- **Nature et objet de la convention :**
 - ✓ Convention en vertu de laquelle la société TGCC SA effectue des avances au profit de T2G.
 - ✓ Ces avances de trésorerie sont rémunérées au taux de 5%
- **Modalités essentielles :** Cette convention a été conclue sous forme d'avances ayant donné lieu à des versements.
- **Montants comptabilisés :** Durant l'exercice 2020, le total des opérations effectuées dans le cadre de cette convention se présente comme suit :

Rubrique	Montants en MAD
Solde initial au 01/01/2020	3 907 222,97
Montant versé par TGCC à T2G durant l'exercice	-
Montant encaissé par TGCC durant l'exercice	-
Encours au 31/12/2020	3 907 222,97

- **Toutes autres indications essentielles de la convention :** La société TGCC SA a constaté en produit dudit exercice des intérêts sur avances de trésorerie octroyées à T2G pour un montant de 166 570,47 MAD.

2.16 Convention d'avance de trésorerie (convention écrite):

- **Personnes concernées :** TGCC SA et la société BINA Développement Sarl dans laquelle Mr Mohammed BOUZOUBAA PDG de TGCC SA est gérant et associé à hauteur de 50%.
- **Nature et objet de la convention :** Convention en vertu de laquelle la société TGCC SA procède à des avances de trésorerie au profit de la société BINA Développement Sarl.
- **Modalités essentielles :**
 - ✓ Cette convention a été conclue sous forme d'avances ayant donné lieu à des versements adressées à la société BINA Développement Sarl par la société TGCC SA.
 - ✓ Ces avances de trésorerie sont rémunérées au taux de BAM le plus récent majoré de 2,5%.

- **Montants comptabilisés :** Durant l'exercice 2020, le total des opérations effectuées dans le cadre de cette convention se présente comme suit :

Rubrique	Montants en MAD
Solde initial au 01/01/2020	55 060 278,86
Montant des intérêts sur avances de trésorerie facturée par TGCC à BINA Développement	3 018 937,55
Montant versé par TGCC à BINA Développement durant l'exercice	-
Montant encaissé par TGCC durant l'exercice	2 790 085,83
Encours au 31/12/2020	55 289 130,58

- **Toutes autres indications essentielles de la convention :** Néant

2.17 Convention d'avance de trésorerie (convention écrite):

- **Personnes concernées :** TGCC SA et la société TGCC DEVELOPPEMENT IMMOBILIER Sarl dans laquelle Mr Mohammed BOUZOUBAA PDG de TGCC SA est associé à hauteur de 99%.
- **Nature et objet de la convention :** Convention en vertu de laquelle la société TGCC SA procède à des avances de trésorerie au profit de la société TGCC DEVELOPPEMENT IMMOBILIER Sarl.
- **Modalités essentielles :**
 - ✓ Cette convention a été conclue sous forme d'avances ayant donné lieu à des versements adressées à la société TGCC DEVELOPPEMENT IMMOBILIER Sarl par la société TGCC SA.
 - ✓ Ces avances de trésorerie seront productives d'un intérêt annuel de 5%.
- **Montants comptabilisés :** Durant l'exercice 2020, le total des opérations effectuées dans le cadre de cette convention se présente comme suit :

Rubrique	Montants en MAD
Solde initial au 01/01/2020	36 225 809,13
Montant des intérêts sur avances de trésorerie facturée par TGCC à TGCC DEVELOPPEMENT IMMOBILIER Sarl	1 989 672,32
Montant versé par TGCC à TGCC DEVELOPPEMENT IMMOBILIER Sarl durant l'exercice	
Montant encaissé par TGCC durant l'exercice	
Encours au 31/12/2020	38 215 481,45

- **Toutes autres indications essentielles de la convention :** Néant.

2.18 Convention d'avance de trésorerie (convention écrite):

- **Personnes concernées :** TGCC SA et la société ACHOROUK dans laquelle Mr Mohammed BOUZOUBAA PDG de TGCC SA est associé indirectement à hauteur de 45%.
- **Nature et objet de la convention :** Convention en vertu de laquelle la société TGCC SA procède à des avances de trésorerie au profit de la société ACHOROUK.
- **Modalités essentielles :**
 - ✓ Cette convention a été conclue sous forme d'avances ayant donné lieu à des versements adressés à la société ACHOROUK par la société TGCC SA.
 - ✓ Ces avances de trésorerie sont rémunérées par un taux de 5%.
- **Montants comptabilisés :** Durant l'exercice 2020, le total des opérations effectuées dans le cadre de cette convention se présente comme suit :

Rubrique	Montants en MAD
Solde initial au 01/01/2020	3.253.394,40
Montant des intérêts sur avances de trésorerie facturée par TGCC à ACHOROUK	178.936,69
Montant versé par TGCC à ACHOROUK durant l'exercice	-
Montant encaissé par TGCC durant l'exercice	-
Encours au 31/12/2020	3.432.331,09

- **Toutes autres indications essentielles de la convention :** Néant.

2.19 Convention de prestations de service (convention écrite) :

- **Personnes concernées :** TGCC SA et la société SYN INGENIERIE Sarl dans laquelle Mr Mohammed BOUZOUBAA PDG de TGCC SA est associé à hauteur de 70%.
- **Nature et objet de la convention :** Convention en vertu de laquelle la société SYN INGENIERIE Sarl procède à la vente des prestations de services liées à des études techniques et architecturales réalisées au profit de la TGCC SA.
- **Modalités essentielles :** Cette convention a été conclue sous forme de commandes de prestations ayant donné lieu à des factures commerciales adressées par la société SYN INGENIERIE Sarl à la société TGCC SA.
- **Montants comptabilisés :** Durant l'exercice 2020, le total des opérations effectuées dans le cadre de cette convention se présente comme suit :

Rubrique	Montants en MAD(TTC)
Solde initial au 01/01/2020	765 600,00
Montant facturé par la société SYN INGENIERIE Sarl à la société TGCC SA durant l'exercice	1 936 800,00
Montant décaissé par TGCC durant l'exercice	-
Encours au 31/12/2020	2 702 400,00

- **Toutes autres indications essentielles de la convention :** Néant.

2.20 Convention de sous-traitance (convention écrite):

- **Personnes concernées :** TGCC SA et la société OXY REVET SARLAU filiale à hauteur de 100% de la société B. INVEST HOLDING Sarl dans laquelle Mr Mohammed BOUZOUBAA PDG de TGCC SA est associé à hauteur de 70%.
- **Nature et objet de la convention :** Convention en vertu de laquelle la société OXY REVET SARLAU procède à des travaux de revêtement des différents projets à la charge de la société TGCC SA.
- **Modalités essentielles :** Cette convention a été conclue sous forme de commandes ayant donné lieu à des factures commerciales adressées par la société OXY REVET SARLAU à la société TGCC SA.
- **Montants comptabilisés :** Durant l'exercice 2020, le total des opérations effectuées dans le cadre de cette convention se présente comme suit :

Rubrique	Montants en MAD (TTC)
Solde initial au 01/01/2020	10 866 397,49
Montant facturé par OXY REVET durant l'exercice	30.337.533,87
Montant décaissé par TGCC durant l'exercice	(*) 39.700.440,34
Reclassement des retenues de garanties et finition	866.418,06
Encours au 31/12/2020	2.369.909,08

(*)Dont un montant de 5 419 912,17 MAD concerne des paiements par compensation des créances et dettes réciproque.

- **Toutes autres indications essentielles de la convention :** Néant

2.21 Convention de vente de matières premières (convention non écrite):

- **Personnes concernées :** TGCC SA et la société OXY REVET SARLAU filiale à hauteur de 100% de la société B INVEST HOLDING Sarl dans laquelle Mr Mohammed BOUZOUBAA PDG de TGCC SA est associé à hauteur de 70%

- **Nature et objet de la convention** : Convention en vertu de laquelle la société TGCC SA procède à la vente de matières premières à la société OXY REVET SARLAU.
- **Modalités essentielles** : Cette convention a été conclue sous forme de commandes ayant donné lieu à des factures commerciales adressées par la société TGCC SA à la société OXY REVET SARLAU.
- **Montants comptabilisés** : Durant l'exercice 2020, le total des opérations effectuées dans le cadre de cette convention se présente comme suit :

Rubrique	Montants en MAD(TTC)
Solde initial au 01/01/2020	3 305 575,08
Montant facturé par TGCC à la société OXY REVET durant l'exercice	3 258 345,13
Montant encaissé par TGCC durant l'exercice	(*) 5 419 794,1
Encours au 31/12/2020	1144 126,11

(*) Le montant de 5 419 912,17 MAD concerne des paiements par compensation des créances et dettes réciproque.

- **Toutes autres indications essentielles de la convention** : Néant

2.22 Convention de travaux de construction (convention écrite):

- **Personnes concernées** : TGCC SA et la société MIDP HOTEL SARL filiale à hauteur de 100% de la société B. INVEST HOLDING Sarl dans laquelle Mr Mohammed BOUZOUBAA PDG de TGCC SA est associé à hauteur de 80%.
- **Nature et objet de la convention** : Convention en vertu de laquelle la société TGCC SA procède à des travaux de construction au profit de la société MIDP HOTEL Sarl dans le cadre du projet MIDP HOTEL NOUACER.
- **Modalités essentielles** : Cette convention a été conclue sous forme de travaux de construction ayant donné lieu à des factures commerciales adressées à la société MIDP HOTEL Sarl par la société TGCC SA dans le cadre du projet MIDPHOTEL NOUACER.
- **Montants comptabilisés** : Durant l'exercice 2020, le total des opérations effectuées dans le cadre de cette convention se présente comme suit :

Rubrique	Montants en MAD(TTC)
Solde initial au 01/01/2020	1 800 000,00
Montant facturé par TGCC à MIDPHOTEL durant l'exercice	-
Montant encaissé par TGCC durant l'exercice	(*) 1 800 000,00
Encours au 31/12/2020	-

(*)Dont un montant de 1 409 493,36 MAD concerne des paiements par compensation des créances et dettes réciproque.

- **Toutes autres indications essentielles de la convention :** Néant.

2.23 Convention de travaux de construction (convention écrite):

- **Personnes concernées :** TGCC SA et la société ALBO PROMOTION Sarl dans laquelle Mr Mohammed BOUZOUBAA PDG de TGCC SA est associé à hauteur de 50%.
- **Nature et objet de la convention :** Convention en vertu de laquelle la société TGCC SA procède à des travaux de construction au profit de la société ALBO PROMOTION Sarl dans le cadre du projet RIVE GAUCHE BOUSKOURA.
- **Modalités essentielles :** Cette convention a été conclue sous forme de travaux de construction ayant donné lieu à des factures commerciales adressées à la société ALBO PROMOTION Sarl par la société TGCC SA dans le cadre du projet RIVE GAUCHE BOUSKOURA.
- **Montants comptabilisés :** Durant l'exercice 2020, le total des opérations effectuées dans le cadre de cette convention se présente comme suit :

Rubrique	Montants en MAD(TTC)
Solde initial au 01/01/2020	2 027 375,08
Montant facturé par TGCC à ALBO PROMOTION Sarl durant l'exercice	1 722 715,45
Montant encaissé par TGCC durant l'exercice	3 750 090,53
Reclassement clients, effets à recevoir	-
Encours au 31/12/2020	-

- **Toutes autres indications essentielles de la convention :** Néant.

2.24 Conventions de travaux de construction (convention écrite):

- **Personnes concernées :** TGCC SA et la société YAS DEVELOPPEMENT Sarl dans laquelle Mr Mohammed BOUZOUBAA PDG de TGCC SA est associé à hauteur de 36%.
- **Nature et objet des conventions :** Trois conventions en vertu desquelles la société TGCC SA procède à des travaux de construction au profit de la société YAS DEVELOPPEMENT Sarl dans le cadre des projets LES DOMAINE DE BOUSKOURA, LES DOMAINE DE BOUSKOURA T2 et LES DOMAINES DE BOUSKOURA T3.
- **Modalités essentielles :** Ces conventions ont été conclues sous forme de travaux de construction ayant donné lieu à des factures commerciales adressées à la société YAS DEVELOPPEMENT Sarl par la société TGCC SA.

- **Montants comptabilisés** : Au titre de ces conventions, la société TGCC SA a réalisé des travaux de construction au profit de la société YAS DEVELOPPEMENT Sarl et dont les flux financiers sont détaillés comme suit :

<u>Projets</u>	<u>Solde initial au 01/01/2020</u>	<u>Montants facturés en MAD</u>	<u>Montants encaissés en MAD</u>	<u>Reclassement créance en MAD</u>	<u>Encours au 31/12/2020</u>
LES DOMAINES DE BOUSKOURA	3 813 662,67		3 688 024,56	-126 045,87	-
LES DOMAINES DE BOUSKOURA T2	11 608 845,39		10 000 000,00	-1 608 845,39	-
LES DOMAINES DE BOUSKOURA T3	28 671 958,41		30 406 849,67	1 734 891,26	-

- **Toutes autres indications essentielles de la convention** : Néant.

2.25 Convention de mise à disposition de personnel (convention non écrite) :

- **Personnes concernées** : TGCC SA et la société SYN INGENIERIE Sarl dans laquelle Mr Mohammed BOUZOUBAA PDG de TGCC SA est associé à hauteur de 70%.
- **Nature et objet de la convention** : Convention en vertu de laquelle la société TGCC SA met à la disposition de la société SYN INGENIERIE Sarl du personnel.
- **Modalités essentielles** : Cette convention a été conclue sous forme de mise à disposition du personnel ayant donné lieu à des facturations par la société TGCC SA à la société SYN INGENIERIE Sarl.
- **Montants comptabilisés** : Durant l'exercice 2020, le total des opérations effectuées dans le cadre de cette convention se présente comme suit :

Rubrique	Montants en MAD(TTC)
Solde initial au 01/01/2020	1 543 410,77
Montant facturé par TGCC à SYN INGENIERIE Sarl durant l'exercice	1 157 558,08
Montant encaissé par TGCC durant l'exercice	
Encours au 31/12/2020	2 700 968,85

- **Toutes autres indications essentielles de la convention** : Néant.

2.26 Convention de location de matériels, mise à disposition de personnel et diverses prestations (convention écrite) :

- **Personnes concernées :** TGCC SA et T2G filiale de TGCC SA à hauteur de 80% et dans laquelle M. Mohammed BOUZOUBAA PDG de TGCC est administrateur général.
- **Nature et objet de la convention :** Convention en vertu de laquelle la société TGCC SA met à la disposition de la société T2G du matériel et du personnel.
- **Modalités essentielles :** Cette convention a été conclue sous forme de mise à disposition du matériel et du personnel ayant donné lieu à des facturations.
- **Montants comptabilisés :** Durant l'exercice 2020, le total des opérations effectuées dans le cadre de cette convention se présente comme suit :

Rubrique	Montants en MAD(TTC)
Solde initial au 01/01/2020	1 613 440,14
Montant facturé par TGCC à T2G durant l'exercice	480 278,81
Montant encaissé par TGCC durant l'exercice	
Encours au 31/12/2020	2 093 718,95

- **Toutes autres indications essentielles de la convention :** Néant.

2.27 Convention de location de matériels, mise à disposition de personnel et diverses prestations (convention écrite) :

- **Personnes concernées :** TGCC SA et TGCC CI SA filiale de TGCC SA à hauteur de 75% et dans laquelle M. Mohammed BOUZOUBAA PDG de TGCC est directeur général.
- **Nature et objet de la convention :** Convention en vertu de laquelle la société TGCC SA met à la disposition de la société TGCC CI du matériel et de personnel.
- **Modalités essentielles :** Cette convention a été conclue sous forme de mise à disposition du matériel et du personnel ayant donné lieu à des facturations.
- **Montants comptabilisés :** Durant l'exercice 2020, le total des opérations effectuées dans le cadre de cette convention se présente comme suit :

Rubrique	Montants en MAD(TTC)
Solde initial au 01/01/2020	18 150 282,65
Montant facturé par TGCC à TGCC COTE D'IVOIRE durant l'exercice	6 328 431,91
Montant encaissé par TGCC durant l'exercice	(*) 7 827 246,13
Encours au 31/12/2020	16 651 468,43

(*) Dont un montant encaissé de 2 000 000 MAD concerne un paiement par compensation des créances et dettes réciproque.

- **Toutes autres indications essentielles de la convention :** Néant.

2.28 Convention de location de matériels, mise à disposition de personnel et diverses prestations (convention écrite) :

- **Personnes concernées :** TGCC SA et TGCC SENEGAL filiale de TGCC SA à hauteur de 100%.
- **Nature et objet de la convention :** Convention en vertu de laquelle la société TGCC SA met à la disposition de la société TGCC SENEGAL du matériel et de personnel.
- **Modalités essentielles :** Cette convention a été conclue sous forme de mise à disposition du matériel et du personnel ayant donné lieu à des facturations.
- **Montants comptabilisés :** Durant l'exercice 2020, le total des opérations effectuées dans le cadre de cette convention se présente comme suit :

Rubrique	Montants en MAD(TTC)
Solde initial au 01/01/2020	2 058 934,18
Montant facturé par TGCC à TGCC SENEGAL durant l'exercice	2 544 310,46
Montant encaissé par TGCC durant l'exercice	-
Encours au 31/12/2020	4 603 244,64

- **Toutes autres indications essentielles de la convention :** Néant.

2.29 Convention de travaux de construction (convention écrite):

- **Personnes concernées :** TGCC SA et société LINAB Sarl dans laquelle Mr Mohammed BOUZOUBAA PDG de TGCC SA est associé à hauteur de 90%.
- **Nature et objet de la convention :** Convention en vertu de laquelle la société TGCC SA procède à des travaux de construction au profit de la société LINAB Sarl dans le cadre du projet PRESTIGE TAMARIS.
- **Modalités essentielles :** Cette convention a été conclue sous forme de travaux de construction ayant donné lieu à des factures commerciales adressées à la société LINAB Sarl par la société TGCC SA dans le cadre du projet PRESTIGE TAMARIS.
- **Montants comptabilisés :** Durant l'exercice 2020, le total des opérations effectuées dans le cadre de cette convention se présente comme suit :

Rubrique	Montants en MAD(TTC)
Solde initial au 01/01/2020	18 424 871,57
Montant facturé par TGCC à LINAB durant l'exercice	
Montant encaissé par TGCC durant l'exercice	1 500 000,00
Encours au 31/12/2020	16 924 871,57

- **Toutes autres indications essentielles de la convention :** Néant.

2.30 Convention de travaux de construction (convention écrite):

- **Personnes concernées :** TGCC SA et la société BH DEVELOPPEMENT Sarl dans laquelle Mr Mohammed BOUZOUBAA PDG de TGCC SA est associé à hauteur de 58%.
- **Nature et objet de la convention :** Convention en vertu de laquelle la société TGCC SA procède à des travaux de construction au profit de la société BH DEVELOPPEMENT Sarl.
- **Modalités essentielles :** Cette convention a été conclue sous forme de travaux de construction ayant donné lieu à des factures commerciales adressées à la société BH DEVELOPPEMENT Sarl par la société TGCC SA.
- **Montants comptabilisés :** Durant l'exercice 2020, le total des opérations effectuées dans le cadre de cette convention se présente comme suit :

Rubrique	Montants en MAD(TTC)
Solde initial au 01/01/2020	76 992 202,97
Montant facturé par TGCC à BH DEVELOPPEMENT durant l'exercice	
Montant encaissé par TGCC durant l'exercice	6 000 000,00
Reclassement compte Avance clients	460 656,9
Encours au 31/12/2020	71 452 859,87

- **Toutes autres indications essentielles de la convention :** Néant.

2.31 Conventions de travaux de construction (convention écrite) :

- **Personnes concernées :** TGCC SA et la société GARAN SA dans laquelle Mr Mohammed BOUZOUBAA PDG de TGCC SA est directeur général.
- **Nature et objet des conventions :** Deux conventions en vertu desquelles la société TGCC SA procède à des travaux de construction au profit de la société GARAN SA dans le cadre des projets GARAN RCE5 ILOT2 et GARAN RCE5 ILOT1.
- **Modalités essentielles :** Ces convention ont été conclues sous forme de travaux de construction ayant donné lieu à des factures commerciales adressées à la société GARAN SA par la société TGCC SA.

- **Montants comptabilisés :** Au titre de ces conventions, la société TGCC SA a réalisé des travaux de construction au profit de la société GARAN SA et dont les flux financiers sont détaillés comme suit :

<u>Projets</u>	<u>Solde initial au 01/01/2020</u>	<u>Montants facturés en MAD</u>	<u>Montants encaissés en MAD</u>	<u>Encours au 31/12/2020</u>
GARAN RCE5 ILOT2	-	1 112 971,20	-	1 112 971,20
GARAN RCE5 ILOT1	1 632 951,82			1 632 951,82

- **Toutes autres indications essentielles de la convention :** Néant.

2.32 Conventions de travaux immobiliers (convention écrite):

- **Personnes concernées :** TGCC SA et la société CREA IMMO SARL dans laquelle M. Mohammed BOUZOUBAA PDG de TGCC est associé à hauteur de 63%.
- **Nature et objet de des conventions :** Deux conventions en vertu desquelles la société TGCC SA procède à des travaux de construction au profit de la société CREA IMMO SARL dans le cadre des projets OCEAN BAY et OCEAN BAY-2.
- **Modalités essentielles :** Ces conventions ont été conclues sous forme de travaux de construction ayant donné lieu à des factures commerciales adressées à la société CREA IMMO SARL par la société TGCC SA.
- **Montants comptabilisés :** Au titre de ces conventions, la société TGCC SA a facturé à la société CREA IMMO SARL des opérations dont es flux financiers sont les suivants :

<u>Projets</u>	<u>Solde initial au 01/01/2020</u>	<u>Montants facturés en MAD</u>	<u>Montants encaissés en MAD</u>	<u>Encours au 31/12/2020</u>
OCEAN BAY	2 247 623,34		2 000 000,00	247 623,34
OCEAN BAY-2	11 049 364,52		8 410 206,43	2 639 158,09

- **Toutes autres indications essentielles de la convention :** Néant.

2.33 Conventions de travaux de construction (convention écrite) :

- **Personnes concernées :** TGCC SA et la société KENZ TAMARIS SARL filiale à hauteur de 25% de la société BINA INVEST Sarl dans laquelle Mr Mohammed BOUZOUBAA PDG de TGCC SA est associé à hauteur de 67%.
- **Nature et objet des conventions :** Convention en vertu de laquelle la société TGCC SA procède à des travaux de construction au profit de la société KENZ TAMARIS Sarl.

- **Modalités essentielles :** Cette convention a été conclue sous forme de travaux de construction ayant donné lieu à des factures commerciales adressées à la société KENZ TAMARIS Sarl par la société TGCC SA.
- **Montants comptabilisés :** Au titre de ces conventions, la société TGCC SA a réalisé des travaux de construction au profit de la société KENZ TAMARIS Sarl et dont les flux financiers sont détaillés comme suit :

Rubrique	Montants en MAD(TTC)
Solde initial au 01/01/2020	30 268 207,25
Montant facturé par TGCC à KENZ TAMARIS SARL durant l'exercice	14 746 555,25
Montant encaissé par TGCC durant l'exercice	24 300 000,00
Encours au 31/12/2020	20 714 762,5

- **Toutes autres indications essentielles de la convention :** Néant.

2.34 Convention de construction d'une plate-forme pour centrale à béton (convention non écrite):

- **Personnes concernées :** TGCC SA et la société EMENE PREFE Sarl Filiale de TGCC à hauteur de 100%, et dans laquelle Mr Mohammed BOUZOUBAA PDG de TGCC SA est cogérant.
- **Nature et objet de la convention :** Convention en vertu de laquelle la société TGCC SA procède à la construction d'une plate-forme pour centrale à béton au profit de la société EMENE PREFE Sarl.
- **Modalités essentielles :** Cette convention a été conclue sous forme de contrat ayant donné lieu à des factures commerciales adressées à la société EMENE PREFE Sarl par la société TGCC SA.
- **Montants comptabilisés :** Durant l'exercice 2020, le total des opérations effectuées dans le cadre de cette convention se présente comme suit :

Rubrique	Montants en MAD(TTC)
Solde initial au 01/01/2020	4 999 670,91
Montant facturé par TGCC à EMENE PREFE durant l'exercice	54 959,48
Montant encaissé par TGCC durant l'exercice	(*) 4 999 670,91
Encours au 31/12/2020	54 959,48

(*) Le montant encaissé de 4 999 670,91 MAD concerne un paiement par compensation des créances et dettes réciproque.

- **Toutes autres indications essentielles de la convention :** Néant.

2.35 Convention de location d'un immeuble R+5 (convention écrite):

- **Personnes concernées :** TGCC SA et la société BINA INVEST Sarl dans laquelle Mr Mohammed BOUZOUBAA PDG de TGCC SA est associé à hauteur de 67%.
- **Nature et objet de la convention :** Convention conclue avec la société BINA INVEST Sarl portant sur la location d'un immeuble R+5.
- **Modalités essentielles :** Convention conclue le 1^{er} Octobre 2015 pour une durée de trois années renouvelable par tacite reconduction en vertu de laquelle la société BINA INVEST Sarl fait bail et donne à loyer à la société TGCC SA un immeuble R+5 sis au 4, Rue Al Imam Mouslim, Oasis, Casablanca. Le bail est consenti moyennant un loyer mensuel de 650 000 MAD TTC. Le paiement devra s'effectuer mensuellement.

Le loyer de chaque mois devra être versé avant son dixième jour de commencement.

- **Montants comptabilisés :** Durant l'exercice 2020, le total des opérations effectuées dans le cadre de cette convention se présente comme suit :

Rubrique	Montants en MAD(TTC)
Solde initial au 01/01/2020	-
Montant facturé BINA INVEST Sarl à la société TGCC S.A. durant l'exercice	7 800 000,00
Montant décaissé par TGCC durant l'exercice	7 400 000,00
Reclassement avances «Fournisseurs »	400 000,00
Encours au 31/12/2020	-

- **Toutes autres indications essentielles de la convention :** Néant.

2.36 Convention de location (écrite):

- **Personnes concernées :** TGCC SA et Mr Mohammed BOUZOUBAA PDG de celle-ci et propriétaire du bien objet de location.
- **Nature et objet de la convention :** Convention conclue entre la société TGCC et M. BOUZOUBAA Mohammed, portant sur la location d'un terrain nu, sis à la commune Chellalate Douar Oulad Sidi Azzouz objet du titre foncier n° 29052/26.
- **Modalités essentielles :** Le montant mensuel de la location est de 40 000 dirhams par mois et sa durée est de trois ans renouvelable. La date de début du contrat est le 01 Janvier 2008.
- **Prestations fournies :** La société TGCC SA a loué un terrain nu auprès de M. BOUZOUBAA dans le cadre de cette convention pour un montant total de 480 000 MAD comptabilisé en charges de l'exercice.

- **Toutes autres indications essentielles de la convention :** Néant.

2.37 Convention d'achats de matières premières (convention écrite):

- **Personnes concernées :** TGCC SA et la société EMENE PREFE Sarl Filiale de TGCC à hauteur de 100%, et dans laquelle Mr Mohammed BOUZOUBAA PDG de TGCC SA est cogérant.
- **Nature et objet de la convention :** Convention en vertu de laquelle la société TGCC SA procède à des achats de matières premières auprès de la société EMENE PREFE Sarl.
- **Modalités essentielles :** Cette convention a été conclue sous forme de commandes de matières premières ayant donné lieu à des factures commerciales adressées par la société EMENE PREFE Sarl à la société TGCC SA.
- **Montants comptabilisés :** Durant l'exercice 2020, le total des opérations effectuées dans le cadre de cette convention se présente comme suit :

Rubrique	Montants en MAD(TTC)
Solde initial au 01/01/2020	75 117 027,58
Montant facturé par EMENE PREFE durant l'exercice	214 867 848,02
Montant décaissé par TGCC durant l'exercice	(*) 201 428 204,64
Encours au 31/12/2020	88 556 670,96

(*) Dont un montant de 2 486 299,77 MAD concerne des paiements par compensation des créances et dettes réciproque.

- **Toutes autres indications essentielles de la convention :** Néant

2.38 Convention d'achats de matières (convention non écrite):

- **Personnes concernées :** TGCC SA et MME TRADING AGENCY dans laquelle M. Mohammed BOUZOUBAA PDG de TGCC est actionnaire à hauteur de 33,33%.
- **Nature et objet de la convention :** Convention en vertu de laquelle la société TGCC SA procède à l'achat de matières premières auprès de la société MME TRADING AGENCY.
- **Modalités essentielles :** Cette convention a été conclue sous forme de commandes ayant donné lieu à des factures commerciales adressées à la société TGCC SA par la société MME TRADING AGENCY.
- **Montants comptabilisés :** Durant l'exercice 2020, le total des opérations effectuées dans le cadre de cette convention : Néant.

- **Toutes autres indications essentielles de la convention :** Au titre de l'exercice 2020, le solde des avances fournisseurs versés à la société MME TRADING AGENCY s'élève à 294 526,92 MAD.

2.39 Convention de sous-traitance (convention écrite):

- **Personnes concernées :** TGCC SA et la société MEDITERRANEAN CONTRACTOR Sarl (MTCO) dans laquelle Mr Mohammed BOUZOUBAA PDG de TGCC SA est actionnaire à hauteur de 50%.
- **Nature et objet de la convention :** Convention en vertu de laquelle la société MEDITERRANEAN CONTRACTOR Sarl (MTCO) procède à des travaux de construction des différents projets à la charge de la société TGCC SA
- **Modalités essentielles :** Cette convention a été conclue sous forme de commandes ayant donné lieu à des factures commerciales adressées par la société MEDITERRANEAN CONTRACTOR Sarl (MTCO) à la société TGCC SA.
- **Montants comptabilisés :** Durant l'exercice 2020, le total des opérations effectuées dans le cadre de cette convention se présente comme suit :

Rubrique	Montants en MAD(TTC)
Solde initial au 01/01/2020	2 338 959,55
Montant facturé par MTCO durant l'exercice	-
Montant décaissé par TGCC durant l'exercice	1 562 506,37
Encours au 31/12/2020	776 453,18

- **Toutes autres indications essentielles de la convention :** Néant

2.40 Convention de prestations de service (convention écrite):

- **Personnes concernées :** TGCC SA et la société INTEGRAL INGENIEURS CONSEILS Sarl dans laquelle Mr Mohammed BOUZOUBAA PDG de TGCC SA est associé à hauteur de 50%.
- **Nature et objet de la convention :** Convention en vertu de laquelle la société TGCC SA procède à des achats de prestations de service (études) auprès de la société INTEGRAL INGENIEURS CONSEILS Sarl.
- **Modalités essentielles :** Cette convention a été conclue sous forme de commandes de prestations ayant donné lieu à des factures commerciales adressées par la société INTEGRAL INGENIEURS CONSEILS Sarl à la société TGCC SA.
- **Montants comptabilisés :** Durant l'exercice 2020, le total des opérations effectuées dans le cadre de cette convention se présente comme suit :

Rubrique	Montants en MAD(TTC)
Solde initial au 01/01/2020	-
Montant facturé par la société INTEGRAL INGENIEURS CONSEILS Sarl durant l'exercice	147 600,00
Montant décaissé par TGCC durant l'exercice	147 600,00
Encours au 31/12/2020	-

- **Toutes autres indications essentielles de la convention :** Néant.

2.41 Convention de travaux de construction (convention écrite):

- **Personnes concernées :** TGCC SA et GIE BELAIR dans laquelle M. Mohammed BOUZOUBAA PDG de TGCC SA et associé indirectement à hauteur de 36% à travers la société YAS DEVELOPPEMENT.
- **Nature et objet de la convention :** Convention en vertu de laquelle la société TGCC SA procède à des travaux de construction au profit de GIE BELAIR.
- **Modalités essentielles :** Cette convention a été conclue sous forme de travaux de construction ayant donné lieu à des factures commerciales adressées au GIE BELAIR par la société TGCC SA.
- **Montants comptabilisés :** Durant l'exercice 2020, le total des opérations effectuées dans le cadre de cette convention se présente comme suit :

Rubrique	Montants en MAD(TTC)
Solde initial au 01/01/2020	14 448 211,73
Montant facturé par TGCC à GIE BELAIR durant l'exercice	-
Reclassement du compte «Clients, effets à recevoir »	7 090 560,53
Montant encaissé par TGCC durant l'exercice	-
Encours au 31/12/2020	7 357 651,2-

- **Toutes autres indications essentielles de la convention :** Néant.

2.42 Convention de travaux de construction (convention écrite):

- **Personnes concernées :** TGCC SA et la société TGCC IMMOBILIER dans laquelle Mr Mohammed BOUZOUBAA PDG de TGCC SA et associé à hauteur de 50%.
- **Nature et objet de la convention :** Convention en vertu de laquelle la société TGCC SA procède à des travaux de construction au profit de TGCC IMMOBILIER dans le cadre du projet ANFA 212 CASABLANCA.
- **Modalités essentielles :** Cette convention a été conclue sous forme de travaux de construction ayant donné lieu à des factures commerciales adressées à la société TGCC IMMOBILIER par la société TGCC SA.

- **Montants comptabilisés :** Durant l'exercice 2020, le total des opérations effectuées dans le cadre de cette convention se présente comme suit :

Rubrique	Montants en MAD(TTC)
Solde initial au 01/01/2020	36 964 217,50
Montant facturé par TGCC à TGCC IMMOBILIER durant l'exercice	103 742 733,73
Reclassement compte «Clients, effets à recevoir »	19 837 918,29
Reclassement compte «Clients, avances et acomptes »	24 367 832,49
Montant encaissé par TGCC durant l'exercice	36 371 707,72
Encours au 31/12/2020	60 129 492,73

- **Toutes autres indications essentielles de la convention :** Néant.

2.43 Convention de travaux de construction (convention écrite):

- **Personnes concernées :** TGCC SA et la société TGCC IMMOBILIER dans laquelle Mr Mohammed BOUZOUBAA PDG de TGCC SA et associé à hauteur de 50%.
- **Nature et objet de la convention :** Convention en vertu de laquelle la société TGCC SA procède à des travaux de construction au profit de TGCC IMMOBILIER dans le cadre du projet DOMAINE AZUR.
- **Modalités essentielles :** Cette convention a été conclue sous forme de travaux de construction ayant donné lieu à des factures commerciales adressées à la société TGCC IMMOBILIER par la société TGCC SA.
- **Montants comptabilisés :** Durant l'exercice 2020, le total des opérations effectuées dans le cadre de cette convention se présente comme suit :

Rubrique	Montants en MAD(TTC)
Solde initial au 01/01/2020	38 173 853,98
Montant facturé par TGCC à TGCC IMMOBILIER durant l'exercice	4 922 826,99
Reclassement compte «Clients, effets à recevoir »	10 079 342,24
Reclassement compte «Clients, avances et acomptes »	
Montant encaissé par TGCC durant l'exercice	10 025 076,17
Encours au 31/12/2020	22 992 262,60

- **Toutes autres indications essentielles de la convention :** Néant.

2.44 Convention de travaux de construction (convention écrite):

- **Personnes concernées :** TGCC SA et la société TGCC IMMOBILIER dans laquelle Mr Mohammed BOUZOUBAA PDG de TGCC SA et associé à hauteur de 50%.

- **Nature et objet de la convention :** Convention en vertu de laquelle la société TGCC SA procède à des travaux de construction au profit de TGCC IMMOBILIER dans le cadre du projet ARDEN BOUSKOURA.
- **Modalités essentielles :** Cette convention a été conclue sous forme de travaux de construction ayant donné lieu à des factures commerciales adressées à la société TGCC IMMOBILIER par la société TGCC SA.
- **Montants comptabilisés :** Durant l'exercice 2020, le total des opérations effectuées dans le cadre de cette convention se présente comme suit :

Rubrique	Montants en MAD(TTC)
Solde initial au 01/01/2020	25 792 056,94
Montant facturé par TGCC à TGCC IMMOBILIER durant l'exercice	11 133 896,87
Montant encaissé par TGCC durant l'exercice	36 722 556,22
Encours au 31/12/2020	203 397,59

- **Toutes autres indications essentielles de la convention :** Néant.

2.45 Convention de travaux de construction (convention non écrite):

- **Personnes concernées :** TGCC SA et la société B.INVEST HOLDING dans laquelle Mr Mohammed BOUZOUBAA PDG de TGCC SA et associé à hauteur de 50%.
- **Nature et objet de la convention :** Convention en vertu de laquelle la société TGCC SA procède à la refacturation des charges de personnel à la B.INVEST HOLDING.
- **Modalités essentielles :** Cette convention a été conclue sous forme de prestations de services ayant donné lieu à des factures commerciales adressées à la société B.INVEST HOLDING par la société TGCC SA.
- **Montants comptabilisés :** Durant l'exercice 2020, le total des opérations effectuées dans le cadre de cette convention se présente comme suit :

Rubrique	Montants en MAD(TTC)
Solde initial au 01/01/2020	2 359 494,92
Montant facturé par TGCC à B.INVEST HOLDING durant l'exercice	2 059 712,50
Montant encaissé par TGCC durant l'exercice	
Encours au 31/12/2020	4 419 207,42

- **Toutes autres indications essentielles de la convention :** Néant.

2.46 Convention d'avance de trésorerie (convention écrite) :

- **Personnes concernées :** TGCC SA et TGCC CI SA filiale de TGCC SA à hauteur de 75% et dans laquelle M. Mohammed BOUZOUBAA PDG de TGCC est directeur général.
- **Nature et objet de la convention :**
 - ✓ Convention en vertu de laquelle la société TGCC SA effectue des avances au profit de TGCC COTE D'IVOIRE.
 - ✓ Ces avances de trésorerie ne sont pas rémunérées par un taux d'intérêt.
- **Modalités essentielles :** Cette convention a été conclue sous forme d'avances ayant donné lieu à des versements.
- **Montants comptabilisés :** Durant l'exercice 2020, le total des opérations effectuées dans le cadre de cette convention se présente comme suit :

Rubrique	Montants en MAD
Solde initial au 01/01/2020	5 604 183,04
Montant versé par TGCC à TGCC COTE D'IVOIRE durant l'exercice	-
Montant encaissé par TGCC durant l'exercice	-
Encours au 31/12/2020	5 604 183,04

- **Toutes autres indications essentielles de la convention :** La société TGCC SA a constaté en produit dudit exercice des intérêts sur avances de trésorerie octroyées à TGCC COTE D'IVOIRE pour un montant de 367 697,03 MAD.

Le Commissaire aux Comptes
M. Mohammed BOUMESMAR

